

—Suis-je donc, alors!...

Et l'héritier, déchargeant son pistolet sur la traînée de poudre, saisit son fils à bras le corps et s'élança avec lui dans la mer.

Le lendemain, Patras délivrée, volait par acclamation le droit de citoyenneté à l'amiral Mionville et à son fils, auquel, à Rome on eût donné la tige virile.

Les femmes d'alors ne se montrèrent pas moins héroïques que les hommes. Plusieurs vivent encore, et j'eus l'honneur, à Athènes, d'être présenté à l'une d'elles. Celle-ci avait vu les massacres de Chio, avait connu la sœur de Mme Clark, une jeune femme à laquelle les Turcs enlevèrent un bras pour s'emparer d'un bracelet qu'il n'en pouvait détacher, et qui, malgré son horrible blessure, fut encore assez d'énergie pour tuer un des bourreaux qui voulait l'outrager.

Mais l'héroïne, l'idéal, si je puis dire ainsi, de la vénérable dame, c'était la femme Modena, connue dans l'histoire sous le nom de Modena Maronissine. Elle ne me parlait qu'avec enthousiasme de cette femme célèbre, qui, en effet, fut une des grandes figures de cette époque.

Dès le début de la guerre de l'indépendance, Modena avait assisté à l'égorgement de son père et de sa sœur; elle n'eut plus alors qu'une idée, celle de le venger. Elle quitta Ebèbe et se rendit à Mycone, où elle organisa une expédition militaire. D'une beauté admirable, de cette beauté qui rendait les femmes grecques sans égales en ce monde si oldes étaient pour plus flûtes d'Ève. Modena jura sur la croix qu'elle deviendrait l'épouse du chef qui, le premier, aurait vaincu les Turcs et vengé son père.

Elle-même; à Mycone, organisa un bataillon sacré composé de femmes. Peu de jours après le départ de l'expédition qui allait soulever Ebèbe, l'equipage d'un navire de guerre turc débarqua à Mycone en poussant des cris de mort.

Déjà quelques habitants avaient été massacrés et l'incendie commençait à se propager par les rues. Modena s'élança, vêtue de son costume de guerre assez semblable à celui qu'on prête à Jeanne Darc, en poussant son cri: Victoire à la croix!

Comme au temps héroïques de la chevalerie française, tout chef grec avait son cri de guerre. Cela convenait aux fils de Tyrée.

Le bataillon sacré fondit sur les Turcs, qui durent se rembarquer sans pouvoir même emporter leurs blessés.

Parmi ceux-ci se trouvait un chef musulman. Quand Modena passa près de lui, il le saisit par la base de sa robe et, se soulevant à demi, il lui tira un coup de pistolet.

—La Vierge sainte a écrasé le serpent! cria Modena.

Et désignant de lui répondre avec une arme, elle lui fendit la tête par un coup de talon de chaussure ferrée.

—Modena fit une proclamation de réjouissance et admira la proclamation des hommes grecs dans laquelle il est dit: "Presque toutes nous avons vu des mères mourir dans les bras de leurs filles, des filles expirer sous les yeux de leurs pères mourants, des enfants cherchant encore un reste de lait sur le sein de leurs mères mortes; la nudité, la famine, le froid et la mort sont les moins de ces maux qui se sont offerts à nos yeux remplis de larmes..." Mais, ô amis des Hellènes, nous vous assurons qu'aucun de ces malheurs n'a pénétré aussi profondément nos cœurs que l'inhumain qui montrait envers notre nation plusieurs de ceux qui se vantent d'être nés au sein de l'Europe civilisée!"

Ces mots étaient à l'adresse des Anglais, dont plusieurs dirigeaient l'artillerie turque à Misolonghi.

Ce qui de suprême désolation des femmes grecques d'alors n'est-il pas celui de la Pologne aujourd'hui, et ne le croirait-on pas daté de Michow ou de Vilna?

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce d'ouvrages de ville, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL: Mardi, 27 Octobre 1863.

Une déconvenue.

Un homme entièrement déconvenu à Montréal et surtout où il s'est fait connaître a cru pouvoir aller impunément attaquer M. Dessaulles et l'insulter au milieu de ses électeurs et concitoyens de St-Hyacinthe. Il a pu voir que la tâche n'était pas aussi facile qu'il l'avait cru. Il a vu surtout que les nombreux amis de M. Dessaulles dans St-Hyacinthe ne sont pas disposés à le laisser insulter par des renégats qui régent leurs principes d'après le nombre de gros sous qu'il espèrent toucher. Il a vu enfin que la masse de l'assemblée voyait avec irritation et dégoût un homme sans caractère et sans position venir au sein de leurs ennemis de M. Dessaulles dans St-Hyacinthe.

Dimanche dernier M. Dessaulles allait, suivant son habitude, rendre compte à ses électeurs des faits de la session. M. Cyrille Boucher, (l'honorable de Terapin), auquel l'élection de St-Hyacinthe semble avoir tourné la tête, se promettait depuis longtemps de rencontrer et de pulvériser M. Dessaulles devant ses électeurs. Il n'avait qu'un mot à dire et l'affaire était faite. Toute la maigre clique, ayant en tête le gras inspecteur du revenu, triomphant d'avance de l'écrasement complet qu'il fera de M. Dessaulles, se préparaient à faire disparaître M. Dessaulles de la scène politique. Les bandes étaient préparées pour le triomphe et le Cyrille, clientelle qui lui grimace dans les brumes obscures de sa réputation ternie.

He las tous ces rêves se sont évaporés, et le Cyrille, dont les faits et gestes en fait de grippemaudage étaient connus de tous les électeurs, qui d'ailleurs ont pu juger de sa valeur personnelle et de sa conduite individuelle depuis qu'il donne à St-Hyacinthe le scandale de sa présence; le Cyrille, disons-nous, qui a réussi, avec son hypocrisie ordinaire, à surprendre la bonne foi de quelques personnes respectables de St-Hyacinthe, mais qui a déjà fait juger de son calibre moral par certains promenades un peu suspectes, n'a pu observer plus qu'il ne l'aurait voulu; le Cyrille en fait qu'il a sauté dans le Senne pour avoir du pain et qui a resauté dans le giron du clergé pour avoir du beurre, et qui finira peut-être par n'avoir ni l'un ni l'autre à mesure qu'il sera mieux connu, le Cyrille dégouta si fort la masse de l'assemblée que M. Dessaulles lui-même eût toutes les peines du monde à obtenir qu'on l'écoulat.

M. Dessaulles ayant parlé une heure à peu près, s'arrêta pour permettre à la clique de déverser un peu de venin sur lui, et la chose ne manqua pas. Avant de terminer néanmoins, il avait cité à l'assemblée une dizaine de colonnes impudentes lancées contre lui dans le public par le susdit Cyrille et avait demandé à l'assemblée s'il n'était pas convenable que le colonniateur prouvât ou retractât ses mensonges.

L'assemblée, unanimement et sans qu'un seul de la clique du pillage y objectât, décida que la chose était juste.

Mais quand le Cyrille monta sur le tréteau il prit nombre de faux fuyants pour éviter de donner cette preuve, et finit par dire que comme M. Dessaulles n'avait pas publié la lecture à propos de laquelle il l'avait attaqué, il avait besoin d'amener des témoins qui l'eussent entendue. La dessus on remit l'assemblée à quinze jours.

Le Cyrille ayant dit qu'il était sûr que les idées qu'il avait reprochées à M. Dessaulles se trouvaient dans la lecture en question, un électeur, M. Tétéu, lui demanda s'il avait pris des notes quand elle avait été lue. Le Cyrille répondit que non. Remarquons bien cette réponse.

Il s'agissait de la lecture dans laquelle on reproche à M. Dessaulles d'avoir dit que l'homme n'était qu'un singe perfectionné.

Il y a cinq ans maintenant que cette ridicule et méchante calomnie court la presse et les ruis. Il n'y avait pas de doute, la chose avait été dite, et voici comment le CYRILLE l'affirmait dans le numéro de la Patrie qui sortit le sur-lendemain de la date de la lecture.

"M. Dessaulles... avait pris, pour entretenir son auditoire, un sujet impie qui l'a traité en impié."

"Mettant de côté le livre de la Genèse, ce petit Voltaire a raconté à sa manière l'origine du monde."

"Débâtant les absurdités des plus folles et les plus grossières..."

Il termine ensuite une longue énumération des divers phases du progrès, fausement attribuée à M. Dessaulles, en disant: "progrès de l'homme sur le singe qui a moins de raison..." Et sans doute, la nation des singes, quand le progrès lui donnera l'intelligence, sera bien étonnée d'apprendre qu'elle est la source de la nation des Afriçains..."

"Il faut avouer que le progrès est un être capricieux. Saunter pardessus toutes les pénétrations de singes ignorants pour doter de la raison leurs enfants, messieurs les Afriçains..."

"Oh niaiserie! Ce que Voltaire disait en riant... M. Dessaulles y croit de toute son âme et à l'impudeur de venir en entretenir une société respectable. Il ne craint pas de jeter un voile lugubre sur l'éternelle vérité..."

Voilà les absurdités et les sottises que le CYRILLE avait attribuées à M. Dessaulles dans la Patrie. Or comme il assurait aujourd'hui qu'il n'a pas pris de notes, comment a-t-il pu affirmer avec audace jusqu'à ces expressions de la lecture? Le CYRILLE est donc le Zôlo de la presse tout comme il est le grippemaudage des restaurants!

M. Dessaulles fit sentir combien il était désagréable à un honnête homme d'être obligé de se commettre avec un personnage qui avait du rendre gorge l'année dernière sous menace de prison

immédiate, mais d'un autre côté il n'était pas fâché de se trouver enfin en face de son colonniateur, car il faut que ce mensonge "du singe perfectionné" soit maintenant prouvé ou retracté.

C'est pour essayer de faire sa preuve que le Cyrille a demandé la remise de l'assemblée qui a été ajournée à quinze jours.

M. Dessaulles attend en toute confiance les misérables qui n'ont cessé de l'insulter depuis plusieurs années. On verra de quel côté seront les rieurs et si les étrangers sans avec qui veulent se pousser en échaouissant les hommes connus et estimés dans une localité auront grande chance devant les électeurs de St-Hyacinthe.

Le Canadien.

Il est possible que nous ayons dénaturé la pensée de notre confrère, et si réellement nous l'avons fait et lui ayons attribué une idée qu'il n'a jamais énoncée, nous lui en demandons pardon. D'un autre côté, nous croyons avoir le droit de lui rappeler qu'il est injuste à notre égard de nous reprocher d'avoir fait de la falsification, car il ne peut ignorer que nous n'avons jamais recouru à un aussi honteux moyen de polémique. Nous ne prétendons certes pas ne pouvoir nous tromper, mais nous affirmons hautement ne vouloir tromper personne. Si nous avons attribué au Canadien, par erreur, une prétention de la Minerve, nous lui en faisons nos excuses.

Seulement nous croyons pouvoir nous plaindre du fait que le Canadien parle en général de nos procédés de discussion comme déloyaux, et nous lui en contestons le droit. Il devait au moins se borner à l'article qui faisait le sujet de sa plainte.

Nous avons déjà fait au Canadien plusieurs observations auxquelles il a fait allusion; nous avons cité entre autres, quelques remarquables contradictions dans ses appréciations de la conduite de M. Sicotte.

Pourquoi donc le Canadien n'a-t-il pas alors cherché à concilier ces contradictions?

Nous lui avons subseqüemment reproché de ne pas présenter avec exactitude à ses lecteurs la pensée du gouvernement, ou celle des ministres qu'il attaque; il s'est tenu muet là-dessus aussi. Etait-ce devenu un sujet de non répons? Est-ce qu'il n'y a moyen de tirer quelques sons de notre confrère qu'il ne frappait à faux?

Est-ce que, quand il ne répond pas, on a la preuve que l'on a frappé juste? Si oui, il nous semble que nous aurions frappé juste assez souvent pour qu'il nous pardonnerait un peu d'avoir frappé une fois à faux.

Terminant nous ferons une observation à notre confrère qui pourra lui servir s'il veut bien la prendre en bonne part comme nous la donnons.

Pourquoi la rédaction du Canadien est-elle si inférieure à celle de l'Ordre, avait la scission qui a si péniblement surpris les libéraux? Ce ne peut-être parce que le rédacteur du Canadien est inférieur à lui-même à six mois de distance. Ne serait-ce pas alors parce que la position de notre confrère est devenue tellement fautive qu'elle a faussé et amoindri jusqu'à son talent?

Nombre de lecteurs de journaux font journellement la même remarque que nous, même des personnes qui n'ont jamais eu la moindre nuance d'hostilité vis-à-vis de notre confrère.

Il nous semble à nous-même, tout préjugé de parti à part, que le style de notre confrère n'a pas la même allure facile qu'autrefois, qu'il est plus tourmenté, plus forcé, que l'idée est moins nette, la phrase moins vive et moins tranchée.

On se dit instinctivement que l'écrivain n'est pas dans son assiette et que quelque chose arrête son essor ordinaire. Est-ce la position personnelle ou la nature de l'association actuelle qui cause ce singulier changement?

Nous aimerions réellement en avoir l'explication.

(Traduit du Herald)

Commission gouvernementales

—Enquête sur le greffé de la paix.

Au rédacteur du Montreal Herald.

Je doute beaucoup de la convenance de la conduite de M. le juge Alwin en se présentant devant les commissaires comme il l'a fait. Pourquoi est-il allé du tout devant les commissaires sur un sub prétexté qui, par sa tenue même, ne comportait aucune obligation de se présenter? N'aurait-il pas mieux fait de s'être tenu à l'écart? J'irai plus loin, et je dirai n'était-ce pas son devoir de se tenir à l'écart puisqu'il n'était pas dûment sommé, puisqu'il avait formé son opinion sur l'illegalité de la commission, et qu'il était déterminé de soutenir cette opinion?

Il se vait alors qu'il pouvait être appelé plus tard à se prononcer, du Banc d'appel, sur cette même commission.

J'aimerais savoir si le savant juge avait jamais vu la commission lorsqu'il a exprimé cette opinion. D'après la manière dont j'ai apprécié les choses, un grand scandale a été produit sur le Banc.

M. le Juge Alwin n'ayant été contraint par aucun prétexte légalement compulsoire de se rendre devant la commission, il doit être considéré comme s'étant rendu là à la demande de M. Delisle, dans le but de refuser de prêter serment et de déposer, et ensuite de donner publicité à son opinion. Cette opinion jetait le défi aux commissaires —déclarait nulle la commission, jetait le ridicule et le soupçon sur les actes de l'Exécutif et du gouverneur-général, et censurait le jugement solennel de la cour Supérieure, qui a déclaré la commission légale, et du jugement de laquelle il n'y a pas eu d'appel. N'était-ce pas là donner un mauvais exemple et commettre un acte d'insubordination de nature à exposer au mépris l'administration de la justice?

N'est-il pas par là donné ses avis et son support à hautement appréciés aux accusés, et leur a-t-il été donné le moyen de résister, je suis un des plus importants juges du pays, —résister, je vais

proclamer ce qu'est la loi et déclarer cette commission nulle, et vous, Messieurs Delisle et cie., vous ne souffrirez pas de cette commission. Je donne donc mon jugement de suite, —et j'en ai d'autres juges qui sont allés rendre témoignage devant la commission, je dois dire que s'ils sont allés devant les commissaires, sans y être légalement contraints, leur conduite est inconvenante et reprehensible à l'extrême."

Personne n'aurait voulu supposer que M. le juge assistant Monk avait recherché l'opportunité d'être encore en évidence dans cette affaire.

M. A. M. Delisle, qui est à la hauteur de toutes les situations, et qui est aussi un parfait acteur, a eu tout le bénéfice de l'opinion de M. le juge Alwin, pendant qu'il prétendait souffrir considérablement du refus du juge d'être assesseur et de donner son témoignage en sa faveur. Il est possible que l'opinion aura plus d'effet sur le public que le témoignage n'en aurait eu. M. Delisle a pu ignorer cela; mais je suppose qu'il a produit la sensation qu'il avait en vue.

En dépit de l'opinion exprimée de M. le juge Alwin, et de l'ouvrage de Smith sur les commissions gouvernementales, (si profusément cité par M. A. M. Delisle), je n'en prends pas moins que la commission actuelle est parfaitement légale.

L'ouvrage de Smith sur les commissions gouvernementales ne forme pas autorité, et il a été écrit et publié par son auteur quand il se trouvait lui-même sous le coup d'une commission de ce genre. (Voyez son livre) L'ouvrage parait, à première vue, raisonnable et plausible, et fait un appel aux sentiments très propre à le rendre populaire avec ceux qui peuvent essayer de résister d'une manière ou d'une autre aux autorités constituées, et conséquemment ceux qui sont maintenant ainsi occupés s'en sont emparés avec empressement.

La doctrine affirmée par Smith, qui rendent à Coke et qui lui a été empruntée, a maintenant fait son temps. Notre projet loi statueait a autorisé la création de ces commissions. La constitution et la loi n'ont donné à l'Exécutif aucun autre moyen que ces commissions d'obtenir certaines informations. Il ne peut donc pas y avoir de violation de "bill des droits" dans l'enquête actuelle, ni contrairement à aucune loi ancienne.

Le gouvernement pouvait-il instituer une procédure criminelle contre MM. Delisle, Brehaut et Schiller sans aucun autre plaignant que la notoriété publique? Certainement non.

L'Exécutif était-il tenu d'attendre que le grand jury du district eût exposé le mal? M. Delisle en a aussi référé à Smith: Je dis certainement non. Quant au pouvoir des commissaires d'examiner sous serment, ce pouvoir leur est expressément conféré par le statut.

Mais si tel n'est pas le cas, l'existence de ce pouvoir se retrouve dans les commissions de droit commun et criminel (souvent mises en usage en Angleterre) et dans les commissions nombreuses et de toutes sortes et à toutes les périodes de l'histoire d'Angleterre, relativement au pouvoir d'administrer le serment.

Il paraît que c'était la partie à laquelle l'objet Lord Lynhurst dans le célèbre débat soulevé par la commission Municipale de 1835-36 Hansard P. D. p. 314. Pourtant ce pouvoir avait été souvent sanctionné dans des commissions pendant que Sa Seigneurie tenait le grand sceau.

Il est impossible au point de dire qu'une clause irrégulière qui se trouverait dans une commission légale quant au reste, ne rendrait pas toute la commission illégale. Je me fonde pour cela sur une bonne autorité. Je regrette que "Smith" ait trompé M. Delisle; mais il ne devra pas tromper le public. Je pense que les commissaires comprennent leur devoir et le remplissent. En conséquence, je pense que le piège grossier (trap) auquel on a eu recours n'aura pas beaucoup de succès. Ainsi que je lui dit, ce n'est pas la couronne, ni l'Exécutif qui ont autorisé cette commission. C'est le peuple souverain, en parlement assemblé, qui l'a fait par son Acte. Si les commissaires excèdent leurs devoirs, la partie lésée a son remède.

J'expose là ce qui est de la loi et de la justice anglaise, et ce qu'il y a de plus sûr.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

M. P.

successheur nous fait encore espérer en l'avenir.

Et s'il est un adoucissement à nos légitimes regrets, c'est de voir avec vos compatriotes, heureux de vous présenter à titre de souvenir le faible tribut de leur profonde reconnaissance.

Daignez agréer, Monsieur le consul, l'expression de leurs sentiments respectueux.

(Signez) : Amas, Courchet & Co., J. Fournier & Co., Galibert, Hua, et Dr. Picault.

Messieurs,

Je suis touché des regrets que vous voulez bien m'exprimer à l'occasion de mon prochain départ pour New-York, et je ne suis pas moins sensible aux félicitations qu'il vous plait d'y joindre. S'il est des devoirs obligés à résider constamment à l'étranger, une récompense due à obtenir, c'est assurément l'estime et l'attachement des compatriotes aux intérêts de quels ses fonctions l'appellent à veiller. Je suis heureux de vous entendre dire que vous appréciez mes efforts pour développer le commerce direct entre la France et le Canada, que déjà vous commencez à en recueillir les avantages, et que mon administration consultative ne vous laissera que de bons et d'agréables souvenirs. De mon côté, je n'ai jamais eu qu'une loue de mes relations avec vous, et si mon concours ne vous a manqué dans aucune occasion, je vous ai toujours trouvés prêts aussi à m'assister chaque fois que j'ai cru utile de recourir à votre expérience. Il me est pénible à beaucoup d'égards, de me séparer de vous, mais je me console à l'idée que ma nouvelle résidence n'est qu'une journée de distance de Montréal, que vous avez pressé tous des rapports commerciaux établis à New-York où j'aurai toujours du plaisir à vous voir, et qu'aux Etats-Unis, comme au Canada, il me sera peu étonné de trouver les occasions de vous être utile.

En terminant, laissez-moi vous remercier, Messieurs, de votre gracieuse et délicate attention. Je conserverai précieusement le beau souvenir que vous avez eu la bonté de m'en voyer, moins encore pour sa valeur artistique, toute grande qu'elle soit, que pour les sentiments dont il est le témoignage et qui me sont extrêmement chers.

Agrez, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée et de mon sincère dévouement.

GAULDRÉE-BOILLEAU.

Québec, 21 octobre 1863.

Correspondance partoulère du "Pays."

Washington, 21 octobre.

Le retrait de l'armée de Lee de l'autre côté du Rapidan ne fait plus l'objet d'un doute. Le chef confédéré aurait reçu la désagréable nouvelle que le général Burnside, à la tête de forces considérables, s'était frayé un chemin depuis l'Onest, à travers les montagnes de Tennessee oriental et le sud-ouest de la Virginie, se dirigeant à marches forcées sur Lynchburg, base d'approvisionnement de l'armée du Sud. Aux derniers avis, Burnside se trouvait près d'Abington (Virginie) et avait détruit les rails du chemin de fer sur un parcours de plus de quarante milles. Le général Lee a été instruit de ce mouvement par un courrier qui lui est arrivé le 16, et dès le lendemain, son mouvement rétrograde dans la direction de Lynchburg a commencé. L'avant-garde, sous le général Hill, est partie mercredi de Culpepper, sur un immense convoi du chemin de fer, pour se diriger vers le Sud; le reste de l'armée a suivi immédiatement, par voie de Warrenton et de Greenwich.

Jusqu'à présent, Meade paraît ne vouloir inquiéter en aucune manière le mouvement de retraite de son adversaire, car son armée se trouve encore à l'heure qu'il est dans une position encore à l'extérieur de Washington, à quelques milles seulement du Capitole. En définitive, après avoir perdu 200,000 hommes en Virginie, nous ne sommes guères plus avancés qu'au premier jour de la guerre. Les américains n'ont plus le droit de se glorifier du fameux *go ahead*.

Dimanche, un nouveau combat de cavalerie et d'artillerie a été livré en Virginie, vers le défilé de Thoroughfare, entre les corps de Stuart et de Buford. La lutte a été vive et a duré quatre heures. Le général Buford, après une brillante charge de cavalerie, est enfin parvenu à renfoncer les confédérés dans les montagnes. Le général Kilpatrick, à la tête d'un corps de cavalerie, n'a pas été aussi heureux lundi soir: ayant attaqué trop étourdiment trois brigades ennemies près de New Baltimore (Virginie), il a failli être tourné par des forces supérieures et a dû se retirer, poursuivie de près par les séparatistes. Heureusement, le 2me corps, commandé par le général Cutler, est arrivé à la rescousse et est parvenu à la dégrer.

M. Jefferson Davis s'est rendu à l'armée de Bragg, tant pour ranimer le courage et la confiance des soldats, que pour rétablir la bonne harmonie entre leur général en chef et ses lieutenants. La présence de M. Davis dans le camp confédéré fait pressager une prochaine bataille. Plusieurs journaux séparatistes assurent même que leur premier magistrat va prendre en personne le commandement de l'armée. Ils verraient ce changement de très bon oeil. "Nous aimons les natures actives," dit l'*Appeal*, d'Atlanta (Georgia); nous serions heureux de voir le contraste qui existerait entre notre Président payant bravement de sa personne, et le Président fainéant du Nord, qui ne sait que lancer des proclamations ou écrire des lettres bizarres, et qui a manifesté son courage en se sauvant déguisé de Baltimore.

On annonce le remplacement du général Rosencranz par Grant. Le premier est accusé d'avoir mis délibérément son art de d'écouter, en avançant au delà de Chattanooga sans avoir reçu l'ordre exprès de Washington. Le général Grant serait revêtu du commandement en chef des départements de l'Ohio,

du Kentucky et du Cumberland; le général Thomas, qui s'est brillamment conduit à la bataille de Chickamauga, recevrait le commandement direct de l'armée du Cumberland; enfin, le pauvre Rosencranz, tombé en discrédit, aurait reçu l'ordre de se rendre à Cincinnati. Ce changement est regrettable, car les soldats avaient en lui la plus entière confiance, et son successeur ne sera pas plus infallible que lui.

Le général séparatiste Joe Johnston a essayé deux revers successifs dans l'Etat du Mississippi; les nouvelles de l'expédition du Texas sont plus favorables que par le passé; enfin, on attend toujours la formidable attaque annoncée depuis si longtemps contre Charleston.

Voilà pour les avis militaires.

Dans tous les Etats du Nord, on se prépare à enrôler par de fortes primes les enrôlements volontaires, pour répondre au nouvel appel de 300,000 hommes fait au pays par M. Lincoln. On croit que dans la plupart des Etats il ne sera pas nécessaire de recourir à la conscription de plus en plus impopulaire, et qui jusqu'ici n'a produit que des résultats à peu près négatifs.

Le gouverneur Seymour, de New-York, bien que démocrate, vient de lancer une proclamation dans laquelle il invite ses concitoyens à répondre avec empressement à l'appel de M. Lincoln. Nos troupes ont été décimées par le feu de l'ennemi et les maladies. Celles de Virginie et du Cumberland, en particulier, ont besoin de nombreux renforts, car l'ennemi les tient en échec, l'administration ne peut agir aussi vigoureusement qu'il le faudrait, par suite du manque d'hommes. Il est donc de devoir de tous citoyens de s'enrôler ou d'encourager par des primes les engagements volontaires, afin de rendre inutile la conscription qui pèse trop lourdement sur la classe ouvrière et à laquelle il faudra néanmoins avoir recours en janvier prochain, si le contingent fixé pour l'Etat de New-York n'est pas fourni en entier. Voilà le sens de la proclamation de M. Seymour, qui prouve que les démocrates sont d'accord avec les républicains pour poursuivre rigoureusement la guerre. Il y a même des démocrates qui vont plus loin en cela que les républicains.

Le conseil municipal de New-York va probablement, de son côté, voter une somme de deux millions de dollars destinée à encourager, par des primes en argent, les enrôlements volontaires. Chaque soldat enrôlé par la nouvelle loi fédérale plus de \$400, sa prime totale va bientôt atteindre \$1,000! Mais on paie en *greenbacks*, ce qui, au taux actuel de l'or, réduit ce montant à près de la moitié.

La somme est toutefois encore assez jolie pour un simple soldat.

Le conseil municipal de New-York va probablement, de son côté, voter une somme de deux millions de dollars destinée à encourager, par des primes en argent, les enrôlements volontaires. Chaque soldat enrôlé par la nouvelle loi fédérale plus de \$400, sa prime totale va bientôt atteindre \$1,000! Mais on paie en *greenbacks*, ce qui, au taux actuel de l'or, réduit ce montant à près de la moitié.

La somme est toutefois encore assez jolie pour un simple soldat.

Le conseil municipal de New-York va probablement, de son côté, voter une somme de deux millions de dollars destinée à encourager, par des primes en argent, les enrôlements volontaires. Chaque soldat enrôlé par la nouvelle loi fédérale plus de \$400, sa prime totale va bientôt atteindre \$1,000! Mais on paie en *greenbacks*, ce qui, au taux actuel de l'or, réduit ce montant à près de la moitié.

La somme est toutefois encore assez jolie pour un simple soldat.

Le conseil municipal de New-York va probablement, de son côté, voter une somme de deux millions de dollars destinée à encourager, par des primes en argent, les enrôlements volontaires. Chaque soldat enrôlé par la nouvelle loi fédérale plus de \$400, sa prime totale va bientôt atteindre \$1,000! Mais on paie en *greenbacks*, ce qui, au taux actuel de l'or, réduit ce montant à près de la moitié.

La somme est toutefois encore assez jolie pour un simple soldat.

Le conseil municipal de New-York va probablement, de son côté, voter une somme de deux millions de dollars destinée à encourager, par des primes en argent, les enrôlements volontaires. Chaque soldat enrôlé par la nouvelle loi fédérale plus de \$400, sa prime totale va bientôt atteindre \$1,000! Mais on paie en *greenbacks*, ce qui, au taux actuel de l'or, réduit ce montant à près de la moitié.

La somme est toutefois encore assez jolie pour un simple soldat.

Le conseil municipal de New-York va probablement, de son côté, voter une somme de deux millions de dollars destinée à encourager, par des primes en argent, les enrôlements volontaires. Chaque soldat enrôlé par la nouvelle loi fédérale plus de \$400, sa prime totale va bientôt atteindre \$1,000! Mais on paie en *greenbacks*, ce qui, au taux actuel de l'or, réduit ce montant à près de la moitié.

27 août. Elles annoncent un revers éprouvé par l'escadre anglaise, dans une action contre un des vaisseaux qui ont révoqué vis-à-vis des pavillons étrangers.

FAITS DIVERS.

LECTURE DRAMATIQUE PAR MADAME MATHILDE LAURETTI, DEMAIN SOIR. — Madame Mathilde Lauretti fera demain soir, une lecture dramatique à la salle Nordheim.

On sait que Madame Lauretti est une artiste consommée, d'une flexibilité d'esprit remarquable.

Dans le drame, les rôles les plus difficiles sont rendus par elle d'une manière admirable; sa diction est pure, sa parole est facile, son geste expressif, gracieux et noble.

Il y a longtemps qu'il n'a pas été donné à Montréal d'entendre une grande lectrice dans ses salles d'amusement.

MELLE. BISSONNETTE. — Le procès de Melle Bissonnette est fixé à aujourd'hui.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

tomber son petit frère dans le liquide brûlant; puis, soit saisissement, ou par quelque autre cause, elle s'y laissa tomber aussi.

ALARME DE FEU. — Jeudi matin, vers six heures, le feu s'est déclaré dans le bureau de la compagnie du Richelieu.

MAGASINS D'ÉPICERIES. — Nous avons fait hier une visite à l'établissement d'épicerie et de vins de MM. Brunet Nadeau et Cie.

On y trouve en abondance tout ce dont on a besoin dans les familles pour l'usage de la table, toutes espèces de liquides du premier choix, des viandes, denrées, raisins, amandes, un lot considérable d'huiles fraîches.

LIMES. — Nous attirons l'attention du public sur la vente de limes, pour forgerons et machinistes, de M. Alex. Bryson.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

Nous serions heureux que ces personnes aient raison et que les investigations de la justice sur cette affaire établissent l'innocence de l'accusée.

Plusieurs personnes, qui se prétendent bien renseignées, ont trouvé notre article de samedi trop sévère.

NOUVELLES ANNONCES

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT D'OUTAOUAIS.

Dans la Cour de Circuit, DANS ET POUR LE COMTE D'OUTAOUAIS, A PAPINEAUVILLE.

Le septième jour de septembre mil huit cent soixante et trois.

Présent: L'honorable AIME LAFONTAINE, Juge de la Cour Supérieure.

No. 59. L'hon. LOUIS JOSEPH PAPINEAU, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, dans le comté et le district d'Outaouais.

Demandeur, vs. Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur motion de Messieurs Papineau et Morrison, Avocats du Demandeur, en attendant qu'il appert par le rapport d'Hon. Hillman, un des Justices de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, imarié pour le District d'Outaouais, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile et cette partie de la Province du Canada, constituant le comté de la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce district d'Outaouais, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être dressé en langue française dans le dit comté d'Outaouais, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaitre, et de répondre à telle demande dans le délai susdit; il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, F. SAM. MACKAY, Greffier C. C. No. 117.

27 octobre

CEL EST ETOMNANT!

Nouvelle lettre de remerciements envoyée à MM. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal.

Messieurs, — J'ai souffert gravement pendant des années d'une maladie des reins, j'ai eu des douleurs dans le côté, j'avais perdu l'appétit et j'avais des lassitudes et parfois des étourdissements me forçant de garder le lit pendant trois ou quatre jours. J'ai pris, sans la direction de deux des meilleurs médecins de la ville, des remèdes pendant 2 années sans éprouver de mieux. Sur leur conseil, j'ai passé l'été de 1862 à la campagne sans éprouver aucun soulagement. Dans le cours de ce voyage, j'ai fait un voyage par un petit bateau à vapeur nommé LE DE BRISTOL, mais j'avais perdu confiance dans tous les remèdes et je craignais que mon état empirât, mais j'ai usé et abusé de tout ce que j'ai pu trouver, mais rien n'a pu me faire connaître ce fait ou public.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harie, H. R. Gray, à la Pharmacie de St. Hubert.

27 octobre

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMERS AU BUREAU DE FOS

ter au 15 Octobre 1863.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été anéantie.

Autre liste, il est à noter de lettres de VILLET adressées à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

Barette Olive, Bilette Catherine Dme, Boudreau E O Dme, Charon Emma, Chazou Lucie, Daigneau Lina, Garreau Angèle, Goulet Sophie, Jacques Madame, Lacombe P Dme, Lajeunesse Sophie, Lavoie Philomène, Mailloix Hermine, Mezier Pierre Dme, Moleur Louis Dme, Rémont Hermine, Toin Roaile, Valois Dame, Bureau de Poste, Montréal.

LISTE DES MESSIEURS.

Aino P Capt, Peudry Nérée, Bélangé Benjamin, Bélangé Alexandre, Bélangé Joseph, Boucher Victor, Boudreau Louis, Brousseau P J, Carmand François, Charland Charles, Charle Alexandre, Charle Hippolyte, Charle Thomas, David Louis, Devault Zéphirin, Dubois Alphonse, Enos Joseph, Favreau Adolphe, Gagnon Jean, Gagnon J S, Gervais Charles, Goulet Ludoire, Hogue J B, Jobin Siméon, Labelle Joseph, Lacoste Xavier, Lafontaine Michel, Lahaise Jémie, Lamothe Rich, Lefevre Avila, Lavigne Félix, Lecompte Charles, L'Éveillé Joseph, Marcel Docteur, Marin Moïse, Mayrand G E, Mercie Basile, Migné Nicolas, Oger J Bte, Pelletier Joseph, Poirer Léandre, Poulin J N, Proulx Félix, Preston & Co S S, Quenel Sylvestre, Rabat S, Renaud Edouard, Renaud E, Richard Narcisse, Rivet Médéric, Robert Edouard, Robitaille et Picher, Roim Jacques, Roim Noël, Seers Louis, St Pierre Xavier, Tanguy Rémi, Urban Théodore, Varin C, Vincent J B H, Bureau de Poste, Montréal.

APPAREIL À GAZ

A vendre, à bon marché, pour argent comptant, un magnifique Appareil à Gaz, presque neuf, et comprenant 2 magnifiques Gazeliers, 1 harpe et 8 branches de goût et unies. S'adresser au bureau de ce journal.

A VENDRE.

DEUX BELLES CHEVRES, dont une avec 2 chevreaux, donne abondamment du lait — la chèvre est sur le point de mettre bas. S'adresser au No. 1, rue St-Hubert.

ON TROUVE CHEZ

MM. J. Fournier & Cie

242, Rue St. Paul,

Les MELLIERES VINS DE France, d'Espagne et de Portugal, tels que: Chablis en Caisnes et en Barriques 1853, Sauternes " " " 1858, Médoc " " " 1858, Beaujolais " " " 1858, Bourgogne " " " 1858, St. Emilion " " " 1858, Sherry et Ports de première marque, Champagne " " " Green Seal, Cognac d'exceptionnelle qualité.

On recommande surtout les vins de Chablis pour les

AMATEURS D'HUITRES.

Service dans les familles à des prix les plus modérés, soit au détail, soit au détail.

Vins à l'usage du Clergé, recommandés par Sa Grandeur l'Evêque de Montréal, qui ont figuré à l'Exposition d'Agriculture de cette ville, où ils ont été accueillis avec la plus grande faveur.

On peut avoir une caisse de 12 bouteilles de Chablis et de très bons Vins Rouges ordinaires de France, pour 10 francs, et de plus.

On trouve toujours dans la même maison: La Gélatine Laitée, pour la clarification de toute espèce de Liqueurs.

Les Machines de l'Imprimerie, tels que Presse à Hydraulique Bédouin, Machines à Boucher, etc., etc.

Les objets de Cuisine et de Toilette en zinc de la maison de Paris, qui ont figuré avec tant de succès à l'Exposition.

5 oct. am-108

JOHN H. R. MOLSON ET FRERES

OFFRENT EN VENTE

Célèbres Whiskey.

En tonnes et en quarts.

—ADRES—

Rum, en tonnes et en quarts

Genièvre, en quarts

Vin de port, en quarts

Vin de port, en quarts

Vin rouge, de vin blanc et autres qualités, en quarts.

Vieux whiskey de seigle d'une excellence qui est en quarts

Alcool, sirops, etc.

BIERE AMÈRE, BIÈRE PALE ET PORTER.

Toutes ces bières sont de la première qualité et se vendent aux prix les plus réduits.

Les familles sont régulièrement servies à domicile

BIERE et PORTER.

Les commandes qu'on donnera à leur bureau de la rue de la Comtesse, vis-à-vis le bassin des vapeurs de Québec, au bureau 260, rue St-Martin, seront promptement remplies.

27 octobre 1863. am-118

AVIS SPECIAUX.

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS.

Célébres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.

Cette médecine inappréciable ne fait jamais guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et font disparaître toute obstruction, provenant de l'impureté quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'actions nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, l'indolence, l'épuisement, l'insomnie, les maux de tête, les maux de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre, ces pilules guérissent quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étiquette du gouvernement britannique, sera envoyée franco par \$1 et 6 timbres de postes.

JOB MOSES, Rochester, N.-Y., seul propriétaire de l'étiquette du gouvernement britannique.

NORTHROP et LYMAN, Newcastle, C. E. agents généraux pour les Canadas.

A vendre à Montréal par J. M. Henry et Cie, au Medical Hall, Lamplough et Campbell et S. J. Lyman et Cie, et tous les pharmaciens.

27 oct. am-5

CEL EST ETOMNANT!

Nouvelle lettre de remerciements envoyée à MM. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal.

Messieurs, — J'ai souffert gravement pendant des années d'une maladie des reins, j'ai eu des douleurs dans le côté, j'avais perdu l'appétit et j'avais des lassitudes et parfois des étourdissements me forçant de garder le lit pendant trois ou quatre jours. J'ai pris, sans la direction de deux des meilleurs médecins de la ville, des remèdes pendant 2 années sans éprouver de mieux. Sur leur conseil, j'ai passé l'été de 1862 à la campagne sans éprouver aucun soulagement. Dans le cours de ce voyage, j'ai fait un voyage par un petit bateau à vapeur nommé LE DE BRISTOL, mais j'avais perdu confiance dans tous les remèdes et je craignais que mon état empirât, mais j'ai usé et abusé de tout ce que j'ai pu trouver, mais rien n'a pu me faire connaître ce fait ou public.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harie, H. R. Gray, à la Pharmacie de St. Hubert.

27 octobre

LISTE DES LETTRES

NON RECLAMERS AU BUREAU DE FOS

ter au 15 Octobre 1863.

Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été anéantie.

Autre liste, il est à noter de lettres de VILLET adressées à l'entrée du Bureau, correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

Barette Olive, Bilette Catherine Dme, Boudreau E O Dme, Charon Emma, Chazou Lucie, Daigneau Lina, Garreau Angèle, Goulet Sophie, Jacques Madame, Lacombe P Dme, Lajeunesse Sophie, Lavoie Philomène, Mailloix Hermine, Mezier Pierre Dme, Moleur Louis Dme, Rémont Hermine, Toin Roaile, Valois Dame, Bureau de Poste, Montréal.

LISTE DES MESSIEURS.

Aino P Capt, Peudry Nérée, Bélangé Benjamin, Bélangé Alexandre, Bélangé Joseph, Boucher Victor, Boudreau Louis, Brousseau P J, Carmand François, Charland Charles, Charle Alexandre, Charle Hippolyte, Charle Thomas, David Louis, Devault Zéphirin, Dubois Alphonse, Enos Joseph, Favreau Adolphe, Gagnon Jean, Gagnon J S, Gervais Charles, Goulet Ludoire, Hogue J B, Jobin Siméon, Labelle Joseph, Lacoste Xavier, Lafontaine Michel, Lahaise Jémie, Lamothe Rich, Lefevre Avila, Lavigne Félix, Lecompte Charles, L'Éveillé Joseph, Marcel Docteur, Marin Moïse, Mayrand G E, Mercie Basile, Migné Nicolas, Oger J Bte, Pelletier Joseph, Poirer Léandre, Poulin J N, Proulx Félix, Preston & Co S S, Quenel Sylvestre, Rabat S, Renaud Edouard, Renaud E, Richard Narcisse, Rivet Médéric, Robert Edouard, Robitaille et Picher, Roim Jacques, Roim Noël, Seers Louis, St Pierre Xavier, Tanguy Rémi, Urban Théodore, Varin C, Vincent J B H, Bureau de Poste, Montréal.

APPAREIL À GAZ

A vendre, à bon marché, pour argent comptant, un magnifique Appareil à Gaz, presque neuf, et comprenant 2 magnifiques Gazeliers, 1 harpe et 8 branches de goût et unies. S'adresser au bureau de ce journal.

A VENDRE.

DEUX BELLES CHEVRES, dont une avec 2 chevreaux, donne abondamment du lait — la chèvre est sur le point de mettre bas. S'adresser au No. 1, rue St-Hubert.

ON TROUVE CHEZ

MM. J. Fournier & Cie

242, Rue St. Paul,

Les MELLIERES VINS DE France, d'Espagne et de Portugal, tels que: Chablis en Caisnes et en Barriques 1853, Sauternes " " " 1858, Médoc " " " 1858, Beaujolais " " " 1858, Bourgogne " " " 1858, St. Emilion " " " 1858, Sherry et Ports de première marque, Champagne " " " Green Seal, Cognac d'exceptionnelle qualité.

On recommande surtout les vins de Chablis pour les

AMATEURS D'HUITRES.

Service dans les familles à des prix les plus modérés, soit au détail, soit au détail.

Vins à l'usage du Clergé, recommandés par Sa Grandeur l'Evêque de Montréal, qui ont figuré à l'Exposition d'Agriculture de cette ville, où ils ont été accueillis avec la plus grande faveur.

On peut avoir une caisse de 12 bouteilles de Chablis et de très bons Vins Rouges ordinaires de France, pour 10 francs, et de plus.

On trouve toujours dans la même maison: La Gélatine Laitée, pour la clarification de toute espèce de Liqueurs.

Les Machines de l'Imprimerie, tels que Presse à Hydraulique Bédouin, Machines à Boucher, etc., etc.

Les objets de Cuisine et de Toilette en zinc de la maison de Paris, qui ont figuré avec tant de succès à l'Exposition.

5 oct. am-108

JOHN H. R. MOLSON ET FRERES

OFFRENT EN VENTE

Célèbres Whiskey.

En tonnes et en quarts.

—ADRES—

Rum, en tonnes et en quarts

Genièvre, en quarts

Vin de port, en quarts

Vin de port, en quarts

Vin rouge, de vin blanc et autres qualités, en quarts.

Vieux whiskey de seigle d'une excellence qui est en quarts

Alcool, sirops, etc.

BIERE AMÈRE, BIÈRE PALE ET PORTER.

Toutes ces bières sont de la première qualité et se vendent aux prix les plus réduits.

Les familles sont régulièrement servies à domicile

BIERE et PORTER.

Les commandes qu'on donnera à leur bureau de la rue de la Comtesse, vis-à-vis le bassin des vapeurs de Québec, au bureau 260, rue St-Martin, seront promptement remplies.

27 octobre 1863. am-118

VENTES A L'ENCAN

PAR SHAW ET FRÈRE.

VENTE DE CINQ MAGNIFIQUES PIANOS

DES MANUFACTURES DE Ladd, Chickering et autres.

Jeudi, le 29 du courant,

Seront vendus aux magasins des Sous-gués, rue St-François-Xavier,

5 SUPERBES PIANOS

de première qualité, sortis des manufactures célèbres et classés numéros et dont trois sont neufs.

On pourra voir ces Pianos MERCREDI le 28 du courant.

La vente aura lieu

Jeudi, le 29 courant,

MIDI PRÉCISES.

